

Remarques sur la notion de pluriel

Alain Guillet

Number 8, 1978

Syntaxe et sémantique du français

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/800066ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/800066ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université du Québec

ISSN

0315-4025 (print)

1920-1346 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Guillet, A. (1978). Remarques sur la notion de pluriel. *Cahier de linguistique*, (8), 205–219. <https://doi.org/10.7202/800066ar>

REMARQUES SUR LA NOTION DE PLURIEL

La grammaire traditionnelle utilise communément les notions de singulier et de pluriel associées à des substantifs et définies le plus souvent de manière sémantique¹. L'intérêt des grammairiens s'est porté particulièrement sur des zones dans lesquelles un grand nombre d'éléments avaient un comportement exceptionnel : il a été, par exemple, abondamment discuté de la formation du pluriel des noms propres et des noms composés, et de l'accord en nombre du verbe avec son sujet (*L'un et l'autre se dit ou se disent*, etc.).

La grammaire transformationnelle a apparemment repris sans modification notable les notions traditionnelles, sans toutefois s'intéresser nommément à des cas comme ceux qui précèdent.

Il semble en revanche que le statut syntaxique des contraintes mettant en jeu le nombre ait été assez largement laissé dans l'ombre, de sorte que l'incontestable différence d'acceptabilité entre des séquences comme *Paul a coupé un morceau dans ce pain* et **Paul a coupé ce pain en un morceau* n'a pas jusqu'ici constitué un objet d'étude, en dépit du fait que cette paire peut définir une classe lexicale homogène d'environ deux cents verbes.

Nous présentons ici une série de faits dont l'examen suggère que les comportements syntaxiques connus sous le nom de contraintes de nombre sont moins le fait d'un phénomène unique que la manifestation,

1. Grevisse, *Le Bon Usage*, p. 214.

apparemment homogène en surface, d'un réseau complexe de propriétés morphologiques, syntaxiques et sémantiques que nous tenterons de définir et d'organiser.

1. Le concept de nombre en grammaire traditionnelle

Selon Grevisse, il s'agit de "la propriété qu'ont les noms d'indiquer l'unité ou la pluralité". Tout substantif N est donc à priori susceptible d'être employé au singulier et au pluriel avec les interprétations respectives un seul N et plusieurs N. On note cependant les restrictions suivantes² : d'une part, il existe des N qu'on ne rencontre qu'au pluriel, comme agrès, annales, entrailles, mœurs, ténèbres, etc. Ils sont en nombre fini et généralement notés comme tels dans les grammaires. D'autre part, certains N s'emploient "ordinairement" au singulier, par exemple les noms "abstraits", "de matière", "de sciences et d'art", comme la lucidité, l'or, l'algèbre, etc. Leur emploi au pluriel est possible et correspond à une interprétation différente de celle qui est associée à l'opposition un/plusieurs. Ainsi, la phrase *Il existe des lucidités* peut être paraphrasée par *Il existe plusieurs sortes de lucidité*, la phrase *Jean collectionne les ors* par *Jean collectionne les objets en or* ou *les différentes variétés d'or*. Une telle interprétation a pu être appelée "générique" dans la mesure où le passage du singulier au pluriel entraîne celui de l'élément à la catégorie, au genre, ce qui n'est pas le cas dans *Un chien aboie* / *Des chiens aboient*.

Il y a donc au moins deux sortes d'interprétation du pluriel dont il faudra tenir compte dans toute définition des contraintes de nombre.

2. Grevisse, *op. cit.*, p. 238-239.

2. Les contraintes sur le nombre des substantifs

Un substantif N dans une séquence donnée est dit "contraint en nombre" quand le seul fait de changer ce nombre entraîne une variation d'acceptabilité de la séquence. C'est ainsi qu'on aura des N obligatoirement au singulier³, comme dans

(1) *Jean a eu (l'intelligence + *les intelligences) de venir*
et des N obligatoirement au pluriel comme dans

(2) *Jean réunit (*la condition + les conditions) pour être élu*

Ce sont particulièrement les phrases de type (2), c'est-à-dire contenant une contrainte de pluriel, que nous examinerons. On peut faire à leur propos plusieurs remarques générales :

a) le substantif contraint au pluriel peut se trouver en position de complément d'objet direct comme dans (2), mais aussi de sujet ou de complément prépositionnel :

(3) *(*Une abeille + des abeilles) grouillent dans le jardin*

(4) *Paul a criblé la planche (*d'un trou + de trous)*

b) le choix du substantif affecte la contrainte : ainsi, les noms "de matière", et les "collectifs" n'y sont pas soumis

(5) *L'or pullule dans cette région*

(6) *La foule grouille dans la rue*

non plus que les N "abstraites" à pluriel générique

(7) *L'intelligence abonde dans cette classe d'âge*

3. On rencontre dans les phrases comme (1) quantité de N abstraits à pluriel générique. Ce pourrait être un argument en faveur de la correspondance entre *les intelligences* et *les sortes d'intelligences*, puisque l'insertion du prédéterminant *la sorte de* rend (1) inacceptable :

Luc a eu le culot de venir vs

Luc a eu la sorte de culot de venir

La conséquence en est que la contrainte ne jouera de manière détectable qu'avec des N comme abeille ou trou, c'est-à-dire "dénombrables"⁴. On n'obtiendra cependant pratiquement jamais d'inacceptabilité tranchée à cause de la généralité de la synecdoque de nombre⁵, figure de style qui consiste à employer le singulier pour le pluriel comme dans *Le Français boit du vin*. Cette opération, appliquée à des N dénombrables, fournit avec des verbes réclamant un sujet pluriel des phrases comme

(8) *Le mouton noir abonde dans cette région*

où le sujet devra être interprété comme générique⁶. On pourra donc avoir quantité de phrases où un N formellement au singulier sera considéré vis-à-vis de la contrainte comme syntaxiquement au pluriel⁷. De cette manière, les cas (5), (6), (7) et (8) ne sont pas des contre-exemples à la contrainte de pluriel.

3. Les classes de verbes qui imposent une contrainte de pluriel

Deux classes de verbes au moins contraignent au pluriel un ou plusieurs de leurs actants. Ce sont, d'une part, les verbes syndé- triques comme *s'entraider* dans

**Mon voisin s'entraide*

Mes voisins s'entraident

4. Cette appellation est reprise de J.P. Boons dans son article sur le verbe *planter* (*Linguistische Arbeiten*, n° 14, tome 2, Niemeyer Verlag, 1974).

5. Fontanier, *Les Figures du discours*, Paris, Flammarion, p. 90-92.

6. Remarquons qu'une certaine symétrie apparaît entre le pluriel générique des N abstraits et l'emploi singulier de (8). Pour *une lucidité / des lucidités*, c'est le passage du singulier au pluriel qui entraîne l'interprétation générique. Ici, c'est le passage au singulier dans un contexte réclamant le pluriel qui induit cette interprétation. Cela peut laisser supposer que les N abstraits "contiennent" une contrainte de singulier, et plus généralement que les interprétations génériques sont liées à la transgression de contraintes de nombre.

7. Cette position n'a rien de déraisonnable si l'on considère que la distinction entre singulier et pluriel peut n'être porteuse ...

et, d'autre part, un sous-ensemble des verbes à construction

N_0 V N_1 en N_2 , comme *couper* dans

*Luc coupe le pain en (*un morceau + morceaux)*

3.1 Les verbes symétriques

Ils forment une sous-classe des emplois réciproques définie par la possibilité d'entrer dans deux phrases du type

(9) *Luc et Éva cohabitent*

(10) *Luc cohabite avec Éva*

Il y a bien contrainte sur le nombre du substantif sujet, puisque la séquence ?*Luc cohabite* est nettement moins acceptable. Cependant, on ne note pas de différence d'acceptabilité entre (9) et (10), bien que le sujet dans cette dernière soit au singulier : la simple contrainte de nombre semble ici interférer avec une contrainte sur le nombre minimal des actants d'un verbe. Le verbe *cohabiter* réclame deux actants au singulier au moins, lesquels peuvent soit être conjoints en sujet, soit remplir les positions de sujet et de complément.

Cette propriété ne se limite pas à la position sujet, et on trouve quantité de cas similaires mettant en jeu des actants post-verbaux, comme dans

Luc compare la voiture bleue (et + avec) la rouge

Luc compare les voitures

?**Luc compare la voiture*

Dans tous les cas, le fait de supposer l'existence d'une contrainte de nombre nous entraîne à considérer que l'actant au pluriel (*les voitures*) a valeur syntaxique de deux actants au singulier conjoints par *et*. Cette propriété est vérifiée pour tous les

-
7. ... d'aucune signification. Quelle différence y a-t-il par exemple entre *un tas de gens sont venus* et *des tas de gens sont venus* ?

emplois symétriques, et peut par là même être utilisée pour leur définition.

D'autre part, les verbes symétriques se laissent très majoritairement scinder en deux sous-classes selon le choix de prépositions qui peuvent introduire le second actant :

Le maire a marié Luc (et + avec + à) Éva

Le juge a séparé Luc (et + de + d'avec) Éva

Ces deux sous-classes, sémantiquement homogènes, dénotent des procès opposables que l'on peut approximativement cerner par *réunir* et *séparer*⁸.

La même opposition existe dans les emplois symétriques intransitifs, avec quelquefois la notion d'activité en moins :

Ma prévision (converge avec + diverge de) celle de Luc

La classe des verbes symétriques qui, ainsi définie, regroupe une centaine de verbes, peut aisément être étendue par des emplois symétriques de verbes à compléments de lieu, par exemple, les verbes formés sur un substantif dénotant un objet généralement utilisé pour faire tenir plusieurs choses ensemble, comme *agrafes*, *colle*, *ficelle*, etc.

Luc a (agrafé + collé + ficelé + etc.) le carton (et + sur) le bois

Le degré de naturel de la phrase à compléments conjoints par *et* est généralement régi par des conditions de tailles relatives⁹ des objets en cause, qui rendent bizarres des énoncés comme

?Luc a collé le papier et le mur

8. Il y a cependant une paire d'emplois qui, bien que sémantiquement opposés, ont leur régime introduit par la même préposition :

Luc a (rapproché + éloigné) la chaise de la table

9. Voir, pour une discussion plus approfondie de ces conditions, Boons, *op. cit.*

Cette productivité régulière fournit des emplois symétriques correspondant à la sous-classe "réunir" ; ceux qui correspondent à la sous-classe "séparer" peuvent être obtenus par préfixation à l'aide du préfixe *dé-* sur ces mêmes verbes

Luc a décollé le carton (et + de + d'avec) le bois

et avec les mêmes limitations

?*Luc a décollé le carton et le mur*

3.2 Les verbes à construction N_0 V N_1 en N_2 qui imposent une contrainte de pluriel

Dans cette construction, le complément en N_2 dénotera le résultat du procès, comme dans

Le froid transforme l'eau en glace

On pourra distinguer deux sous-classes au moins selon que la contrainte de pluriel s'appliquera au complément en N_2 ou à l'objet direct

*Luc a coupé le pain en (*un morceau + plusieurs morceaux)*

*Luc a rassemblé (*la bille + les billes) en un tas*

3.2.1 Les verbes dont le complément en N_2 doit être au pluriel

Il s'agit principalement de synonymes plus ou moins spécialisés de *couper*. Un certain nombre d'entre eux contiennent un substantif qui peut s'identifier avec le complément prépositionnel : c'est le cas par exemple pour les verbes *morceler*, *fragmenter*, *segmenter*, *émietter*, etc., qui se laissent paraphraser par "couper en morceaux, en fragments, en segments", "réduire en miettes", etc.

Tous procèdent de la même sémantique de "séparation" qui intègre des procès plus abstraits comme *analyser* et *détailler*.

Certains de ces verbes entrent également dans la construction N_0 V N_2 dans N_1 comme

Luc a coupé deux morceaux dans ce pain

On constate que, dans cette structure, l'actant "résultat", qui occupe la position de complément d'objet direct, ne semble pas soumis à la même contrainte de pluriel ; il met ainsi la différence d'acceptabilité entre les deux séquences

(11) *Luc a coupé un morceau dans ce pain*

(12) **Luc a coupé ce pain en un morceau*

On peut bien sûr arguer que les deux constructions ne sont pas en rapport, mais une telle solution semble peu satisfaisante si l'on considère la parenté formelle entre ces constructions et des paires bien connues comme

Luc a chargé des cageots sur le camion

Luc a chargé le camion de cageots

En fait, il semble que la position de complément prépositionnel soit plus contrainte que celle d'objet direct, ainsi que l'a remarqué Boons (1974) à propos de la différence régulièrement constatée dans les paires

Luc a planté un arbre dans sa propriété

?Luc a planté sa propriété d'un arbre

Une étoile brille dans le ciel

?Le ciel brille d'une étoile

La raison avancée est que les structures en de N possèdent la propriété sémantique suivante : les actants non prépositionnels (c'est-à-dire l'objet direct de *planter* et le sujet de *briller*) sont concernés dans leur totalité.

Ici, puisqu'il s'agit de lieux, on parle d'*occupation complète du lieu*. Ceci permet de rendre compte de la bizarrerie des phrases

en de N dans la mesure où on voit mal comment un seul arbre peut occuper toute une propriété, ni une seule étoile tout un ciel¹⁰.

Les cas qui nous occupent laissent entrevoir une différence du même ordre. Par exemple, une phrase comme *Luc a coupé ce pain en deux morceaux* impliquera qu'il ne reste pas de pain en dehors des deux morceaux spécifiés, c'est-à-dire que l'entièreté de l'objet "pain" est affectée. En revanche, une interprétation très naturelle de *Luc a coupé deux morceaux dans ce pain* sera qu'il en reste.

Dans ces conditions il devient relativement raisonnable de considérer que la phrase ?*Jean a partagé deux morceaux dans ce pain* trouve son étrangeté dans la combinaison d'un verbe qui implique que la totalité de l'actant *pain* soit concernée avec une construction qui tend vers une interprétation contraire.

De la même manière, la phrase (12) relèverait d'une contrainte similaire, puisqu'il est pour le moins incommode d'obtenir en tout et pour tout un seul morceau en coupant un pain. Cela nous confirme d'ailleurs dans l'interprétation du complément en N comme le résultat du procès.

3.2.2 Les verbes dont l'objet direct doit être au pluriel

En termes communs, ce sont les contraires des précédents : *rassembler, réunir, entasser, empiler, grouper*, etc. Nombre d'entre eux contiennent également un substantif qui peut s'identifier avec le complément en N, comme le suggèrent les paraphrases raisonnables "mettre en tas, en pile, réunir en groupe", etc.

10. Métaphoriquement, cela devient tout à fait possible, comme le souligne Boons à travers son exemple :

Ce minuscule tableau a une façon admirable d'occuper à lui tout seul l'immense mur du fond. (op. cit.)

Ce substantif est, à notre connaissance, toujours un collectif, c'est-à-dire que son éventuel complément de nom, s'il est dénombrable, devra être au pluriel :

Une pile de journaux vs **une pile de journal*

Il n'est pas exclu alors que ce soit cette propriété, inhérente au substantif, qui détermine le caractère pluriel obligatoire du complément d'objet, comme on va le voir ci-après.

3.2.3 Les verbes dont l'objet direct et le complément en N₂ doivent être au pluriel

Un relativement petit nombre de verbes réclament le pluriel pour les deux compléments, comme dans

**Luc a réparti les cartes en un tas*

**Luc a réparti la carte en trois tas*

Luo a réparti les cartes en trois tas

En fait, cette double contrainte peut être analysée comme le produit des deux précédentes : il s'agirait de verbes dont le complément en N serait obligatoirement au pluriel, et en même temps un collectif, ce qui entraînerait le pluriel sur l'objet direct. Cette solution nous est suggérée par le fait qu'il suffit de doter un verbe à en N₂ pluriel d'un collectif en deuxième complément pour voir apparaître la contrainte sur l'objet direct :

Luo a divisé le pain en deux morceaux

?Luo a divisé le pain en deux piles

Luo a divisé les pains en deux piles

La phrase intermédiaire devient acceptable si on comprend le *pain* comme "les tranches de pain", donc comme un collectif.

En dehors de quelques verbes de séparation contenant un substantif collectif (*classer, sérier, étager*, etc.), la classe des verbes à double contrainte pluriel est productive à partir de celle des verbes à complément en N₂ pluriel.

4. Les relations entre verbes symétriques et verbes imposant une contrainte pluriel

Les verbes symétriques et les verbes à structure $N_0 V N_1$ en N_2 imposant une contrainte de pluriel présentent une parenté que l'on peut aisément apprécier au regard des exemples suivants :

symé- *Luc a marié Max avec Éva*
trique *Luc a séparé Max de Éva*

$N_0 V N_1$ *Luc a rassemblé les billes en un tas*
en N_2 *Luc a coupé le pain en deux morceaux*

D'autre part, la constitution des classes lexicales correspondant aux verbes symétriques et aux verbes à structure $N_0 V N_1$ en N_2 a montré qu'il existait pour les deux sémantiques "réunion" et "séparation" des intersections, c'est-à-dire des verbes possédant les deux constructions ; c'est le cas des représentants de classe réunir et séparer :

Le hasard a réuni Max et Éva
Max a réuni les gens en congrès
Le hasard a séparé Max et Éva
Max a séparé les gens en deux catégories

En résumé, les verbes symétriques et les verbes $N_0 V N_1$ en N_2 ont en commun deux propriétés à priori indépendantes : ils mettent en commun des contraintes de pluriel et ils procèdent des mêmes sémantiques de "réunion" et "séparation".

Dans ces conditions, il n'est pas déraisonnable de supposer un lien entre ces deux propriétés, les deux classes de verbes formant alors système.

En effet, la particularité des verbes $N_0 V N_1$ en N_2 est de dénoter des procès de changement, l'objet direct étant l'état d'origine et le complément en N le résultat. Les verbes symétriques, eux, indiquent l'établissement ou la rupture d'une relation

entre plusieurs êtres ou objets. Du point de vue du sens, les deux choses sont compatibles, et on peut très bien imaginer des procès qui combinent plusieurs êtres ou objets en indiquant le résultat. C'est le cas du verbe *mélanger*, dont l'emploi symétrique est

Luc mélange le gin (et + avec) le vermouth

et l'emploi à complément en N

Luc mélange les alcools en un délicieux cocktail

La combinaison des deux constructions fournit une séquence acceptable et assez naturelle

Luc mélange le gin (et + avec) le vermouth en un délicieux cocktail

Cette compatibilité n'est guère étonnante si l'on considère les propriétés de chacune des constructions : les verbes N_0 V N_1 en N_2 à sens "réunion" ont leur objet direct au pluriel et leur complément en N résultatif au singulier. Or, ce type de complément semble extrêmement répandu dans les constructions verbales, comme le montrent

Luc a décoré son salon en taverne

Luc a cultivé son jardin en potager

etc.

En outre, les verbes symétriques peuvent toujours avoir un objet direct au pluriel valant pour la conjonction des actants en cause, comme dans *Luc compare les voitures*. Toutes les conditions sont donc réunies pour que le passage d'un emploi symétrique de sens "réunion" à un emploi à complément en N de même sémantique soit très facile.

D'autre part, il a été remarqué au § 3.1 qu'on pouvait aisément produire des emplois symétriques à partir d'emplois locatifs (comme *Pierre colle le timbre sur l'enveloppe*), au prix d'ajuste-

ments sur les tailles relatives des objets en cause. Il est donc à prévoir que la classe des verbes entrant dans la construction N₀ V N₁ pluriel en N₂ (c'est-à-dire "réunion") pourra être étendue de manière considérable puisqu'elle est la combinaison de deux productivités indépendantes et combinables : symétrique et complément en N résultatif.

Il en va tout autrement avec les verbes dits de "séparation" :

symé- Luc sépare le chlore (du + et le) sodium trique

N₀ V N₁ Luc sépare le sel en chlore et sodium
en N₂

Ici, il n'est plus possible d'obtenir un emploi en N de "séparation" en ajoutant simplement un complément en N pluriel :

- (13) Le hasard a séparé Éva (et + de) Luc
Le hasard a séparé Les amants en Éva et Luc

Pourquoi ces deux constructions seraient-elles sémantiquement incompatibles ? On pourrait peut-être avancer une raison qui tiendrait aux interprétations respectives des actants : dans le cas des symétriques de "réunion", l'objet direct dénote des êtres ou objets existants et le complément en N éventuel, le résultat. Pour l'emploi symétrique de *séparer*, l'interprétation de l'objet direct est double : Éva et Luc sont à la fois des êtres existants et les produits de leur séparation. Tout se passe comme si (13) contenait toute l'information de la séquence inacceptable

Le hasard a séparé le couple que formaient Éva et Luc en Éva et Luc

Cette dissymétrie de comportement entre les classes "réunion" et "séparation" a deux conséquences. Tout d'abord, la classe des emplois N₀ V N₁ en N₂ pluriel ne sera pas connectée à celle des emplois symétriques de même sémantique, et donc considérablement moins productive que ceux de "réunion".

De plus, un problème apparaît dans la description du comportement syntaxique des verbes préfixés par *dé-*. Le cas général est que l'adjonction de ce préfixe à un verbe entraîne un changement de son régime prépositionnel, comme dans

Luc a collé le papier sur le mur

Luc a décollé le papier du mur

Les actants ne changent, ni de place, ni d'interprétation.

Pour les emplois N_0 V N_1 en N_2 de type "réunion", l'adjonction du préfixe *dé-* va fournir un nouveau verbe de type "séparation" dont les propriétés vont s'écarter notablement de celles du verbe de départ :

Luc a noué trois ficelles en un noeud solide

On ne peut appliquer le cas général :

**Luc a dénoué trois ficelles d'un noeud solide*

et la phrase adéquate semble plutôt être

Luc a dénoué le noeud

à laquelle il est peu naturel d'ajouter un complément résultatif :

?Luc a dénoué le noeud en trois ficelles

Le passage du N noeud en position d'objet direct est relativement raisonnable, puisqu'il est normal, si on inverse un procès de changement, de prendre comme point de départ le résultat de ce changement. Mais le fait de ne pouvoir préciser le résultat est nettement moins prévisible.

Ce type de faits, comme quantité d'autres, montre que le comportement des verbes préfixés par *dé-* n'est pas uniforme et semble nécessiter, pour une description adéquate, le recours à des notions d'interprétation des actants dont le statut oscille entre syntaxe et sémantique, donc difficilement manipulables.

5. La discussion de ces quelques points ne peut évidemment prétendre épuiser la question des contraintes de nombre. On peut toutefois faire les deux observations suivantes :

1) Le fait que deux classes de verbes soient opposables sémantiquement et morphologiquement n'entraîne pas nécessairement un parallélisme ou une opposition de leurs comportements syntaxiques respectifs ; de ce fait, les hypothèses de corrélation entre syntaxe et sémantique seront à considérer avec la plus grande circonspection.

2) Certaines régularités formelles ont cependant été dégagées, et le réseau de connexions qu'elles établissent entre emplois locaux, symétriques et en N résultatif constitue pour ces classes de verbes une première organisation qui représente une appréciable économie de marques dans la description de ce segment important du lexique.

Alain Guillet
Laboratoire d'automatique
documentaire et linguistique
C.N.R.S.